

délibération :  
D\_2016\_2\_7

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : 21

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Fusion des écoles  
communales**

**Pouvoirs :**

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella  
Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur TROUSSICOT Franck

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose aux membres du conseil municipal le compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 9 février 2016 réunissant les conseils des écoles maternelle et élémentaire de Mouthiers sur Boëme, concernant la proposition de fusion des écoles maternelle et élémentaire par la Direction Académique.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Vu la délibération du conseil d'école maternelle émettant un avis favorable à cette fusion, à l'unanimité  
Vu la délibération du conseil d'école élémentaire émettant un avis favorable à cette fusion, à l'unanimité

Considérant que cette fusion n'a pas d'incidence sur l'organisation des temps d'activité périscolaire,  
Considérant que cette fusion, au regard des effectifs prévus pour l'année scolaire 2016-2017 (école maternelle : 73, école élémentaire : 107) évitera la fermeture d'une classe.

Considérant que cette fusion favorisera la mutualisation des espaces, des moyens, des matériels, des projets, et favorisera la liaison entre les trois cycles et le second degré, et multipliera les possibilités en terme d'échange de service entre enseignants,

Considérant la nécessité d'apporter une aide administrative et logistique conséquente pour organiser cette fusion dans les meilleures conditions,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable concernant la fusion des écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée 2016 afin d'éviter une fermeture de classe.

- décide de nommer « école primaire les Tilleuls », le groupe scolaire résultant de la fusion des écoles maternelles et élémentaires.

- demande au Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Charente d'accompagner la personne chargée de la direction du groupe scolaire par un soutien administratif et de décharge d'activité exceptionnel.

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **18 MARS 2016**

Le Maire,

Michel CARTERET

